



FICHE DE DEPOT DE PLAINTE EN BROUILLAGE

à adresser sous le couvert de l'administration ou de l'autorité attributaire concernée

Direction du Contrôle de l'Utilisation du Spectre
Tél : +213 21 719 206
Fax : +213 21 718 693

CADRE RESERVE A L'AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES

Attributaire : Service au titre du RR :

PLAIGNANT

Mr : Service :
Adresse :
Localité : Code Postal :
Personne à contacter : Téléphone :
Télécopie : Email :

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Fréquence(s)brouillée(s) :MHz -Indicatif :
Référence de l'autorisation d'exploitation :
Nom et adresse du site brouillé :
Coordonnées géographiques : Longitude : Latitude :
N° d'assignation au Fichier National des Fréquences :
N° de l'autorisation ANF du site : Date :

INSTALLATEUR OU SERVICE TECHNIQUE (chargé de l'entretien de la station perturbée)

Société ou service :
Adresse :
Code Postal : Localité :
Nom du responsable : Email :

Date :
Signature du plaignant

Renseignement sur le brouillage

Le brouillage est constaté sur la (les) station(s) :

Base Relais Fixe(s) Mobile(s) Autres

Nature du brouillage :

Parole Musique Porteuse pure Bruit Transmission de Données Crachements

Autre ou précisions supplémentaires :

Très fort bruit et sifflement signalé par les pilotes

Depuis quelle date le constatez-vous ?

Dans quelle zone :

Le brouillage est-il permanent ? Oui Non

Si Non, quand le constatez-vous : Samedi Dimanche Lundi

Si Non, quand le constatez-vous : Mardi Mercredi Jeudi

Vendredi

Plage horaire :

H24

Conditions atmosphériques :

Vent Pluie Temps chaud Temps humide Indifférent

Identification éventuelle du brouilleur : (Nom, profession, lieu...)

Inconnu

Précisions qu'il vous semble utile de nous communiquer :

Les pilotes signalent un très fort bruit de fond insupportable à l'oreille

Conditions d'accès au site perturbé : (préciser le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne détenant les clés si l'accès n'est pas libre) :

Inconnu

NB : l'intervention de l'agence ne peut être sollicitée que si le brouillage persiste alors que la sensibilité du récepteur a été réglée pour répondre aux conditions normales d'exploitation.